

ABONNEMENTS

Belgique: fr. 25-00. — Etranger: fr. 28-00 (Port en sus.)

L'Année parue:

Belgique: fr. 30-00. — Etranger: fr. 33-00 (Port en sus.)

L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE

D'ARCHITECTURE

DE BELGIQUE

ANNONCES & RÉCLAMES

A FORFAIT.

S'adresser rue Cans, 22,

BRUXELLES.

DIRECTION — ADMINISTRATION:

Rue Cans, 22, Bruxelles.

DIRECTION — RÉDACTION:

Rue des Quatre-Bras, 5, Bruxelles.

— 31 —

Bruxelles, Mai 1877.

SOMMAIRE:

Chronique des travaux. — Le tracé des voies publiques.
— Bibliographie. — Faits divers.

Chronique des travaux

Sous cette rubrique nous avons parlé, dans notre Numéro 3, de cette importante construction que nous avons appelée l'*Hôtel des postes*; nous avons exposé notre appréciation de cette œuvre de l'un de nos architectes les plus réputés en exprimant nos regrets que, dans cette composition, l'architecte n'ait point accusé suffisamment les lignes architectoniques, ou, pour être plus exact, ait donné tant à l'ornementation que la conception, l'idée architectonique en souffre et se trouve en quelque sorte voilée.

Il paraît que notre critique, — qui n'avait certes pas pour but de reléguer cette construction au rang des œuvres médiocres édifiées aux nouveaux Boulevards de Bruxelles, bien loin de là, — a fait le bonheur, en partie du moins, de certain architecte qui nous écrit: *Vous auriez été plus vrai en étant plus sévère; parmi les constructions élevées par des Français il en est plusieurs qui ont beaucoup plus de mérite et auxquelles le jury aurait dû décerner quelques primes.*

Si nous avions pu prévoir cela, nous aurions eu soin de comparer l'œuvre de notre savant compatriote M. De Curte, à celles de Messieurs les *débarqués d'Outre-Quévrain*, comme dit *Gazette la des Beaux-Arts* de Saint-Nicolas.

Mais ne pouvait venir à notre esprit la pensée d'établir un parallèle entre la façade de l'*Hôtel des postes* (qui, avec le défaut que nous avons signalé, présente de sérieuses qualités) nous ne pouvions la mettre en parallèle, disons-nous avec les constructions de la Compagnie.

Cette étude comparative ne pourrait se faire que si nous visions la décoration sculpturale, et nous voulons avant tout apprécier les mérites architectoniques, parce que nous sommes convaincus que la *décoration* n'ajoute rien à ces derniers; qu'elle n'est utile que pour compléter le caractère d'une composition architecturale et que, dans aucun cas, elle ne doit servir à en accuser les éléments constitutifs, anatomiques dirions-nous.

Puisque notre correspondant a soulevé la question, nous lui répondrons en quelques mots. — Les constructions élevées par la Compagnie française aux nouveaux Boulevards de Bruxelles sont des *pauvretés architecturales* et de banales réminiscences des maisons de rapport dont on a comblé les grandes artères du Paris Hausmanesque. Cela est vrai surtout pour les premières constructions élevées par M. Monnier et nous ferons exception pour quelques-unes de celles élevées plus récemment rue Grétry et Boulevard du Hainaut où l'architecte, français, semble s'être préoccupé de l'architecture nationale dont la vogue s'est accrue et affirmée à cette époque: *la renaissance flamande*.

Quoi de plus fâcheux que cette idée, implantée tout à coup dans un cerveau parisien: *faire de l'architecture flamande!* Et comment un artiste a-t-il pu croire que, instantanément, d'intuition, il allait pénétrer dans l'intimité esthétique d'un art qui réclame des études toutes spéciales; dont même nos nationaux

— 32 —

ne saisissent pas toujours le véritable caractère et dont ils ne trouvent pas, dans chaque œuvre, la véritable expression.

Il en est de l'architecture comme de la peinture: les siècles écoulés depuis le 17^e n'ont-ils pas confirmé ces grands principes de l'art comparé chez les différentes nations d'Occident: le *coloris flamand*, le *dessin italien*; la *richesse, l'exubérance vitale et la force* de l'Ecole de Rubens; le *sentiment, la grandeur* la *poésie* des Ecoles *méridionales* et la *correction de leur dessin*.

L'Ecole française a participé surtout de l'Ecole italienne par ses qualités de pureté, d'élégance du dessin; cela est pour les peintres, les sculpteurs et aussi pour les architectes; nos artistes flamands cherchaient eux le pittoresque, qui est la *vie* en architecture, la *force*, qui en donne la note et le caractère, et même la *couleur* par la variété dans les jeux d'ombres et la combinaison des éléments.

Aux nouveaux boulevards de Bruxelles nous retrouvons ces qualités distinctives dans les œuvres érigées par nos artistes et par les architectes français; généralement, dans les œuvres de ces derniers, la note dominante est l'élégance cherchée et la finesse outrée des détails: sous notre ciel cela devient de la *pauvreté* et de la *maigreur architectonique*.

Chose bizarre; les architectes français qui mettent tant de *couleur* dans leurs dessins, n'en donnent point du tout à l'œuvre exécutée; dans celle-ci il n'y a plus que des lignes; les plans n'existent pas.

Dans les œuvres de nos compatriotes, nous voyons au contraire que la dominante est l'idée même de l'architecture: la construction et ses deux conséquences: la justesse des proportions et la solidité; c'est par cette idée que l'œuvre composée avec l'esprit pittoresque et animé de la Renaissance flamande se trouve si chaudement colorée et revêt le caractère de mouvement et de vie qui la caractérise.

Tout est fort dans cette architecture, tant l'élément constructif que la ligne qui l'indique; le plan lui-même est fort par l'ombre qui l'accuse. Dans les profils, même vigueur, même coloration et surtout même pittoresque dans les effets; ombres fortes, demi-teintes, clairs et points éclairés, tout cela se combine et joue, sans confusion et sans brusque mouvement.

L'ornement lui-même est grand, toujours; voyez-le à distance, il est à l'échelle de cette architecture pleine de sévérité; placez-le dans un élément d'architecture à la parisienne, ce motif sera énorme, écrasant et tuera tout ce qui l'entoure. Voyez cet ornement de près, vous y verrez cependant de la finesse et de la grâce, à coup sûr une originalité constante.

Les constructions élevées par la Compagnie française, nous n'hésitons pas à le dire, sont à notre avis des œuvres médiocres et dans lesquelles nous ne trouvons absolument rien d'artistique; nous n'en excepterons ni le Grand café, ni la *maison qui n'a pas été primée*, et à notre sens, il faut une certaine dose de hardiesse pour dire, comme notre correspondant, que parmi ces œuvres il en est qui méritaient les faveurs du jury.

Il était donc tout naturel que nous nous occupions de l'œuvre de M. l'architecte De Curte en laissant complètement dans l'ombre les élucubrations spéculatives de M. Monnier et C^{ie}.

Nous avons pris pour principe, d'ailleurs, de ne nous occuper que des œuvres architecturales intéressantes; nous le ferons toujours en toute sincérité, quitte à devoir donner le jour à des vérités parfois désa-

— 33 —

gréables, mais dont les architectes que nous citerons reconnaîtront eux-mêmes le bien fondé.

En critique d'art on ne s'occupe point des nullités, mais l'on a soin de signaler les erreurs aux hommes de talent; c'est rendre service aux artistes, car la flatterie est pour eux un poison fatal.

Et afin de bien faire connaître notre pensée à notre correspondant qui trouve que nous n'avons pas été assez sévère, nous dirons que l'auteur de l'*Hôtel des postes* était bien inspiré quand il songea à donner à son œuvre ce caractère de richesse et d'élégance; que dans cette composition il y a des qualités très-sérieuses et un savoir architectural incontestable.

En disant, dans notre premier article: *dans une œuvre de cette importance nous eussions aimé plus de grandeur dans les éléments et une sage sobriété dans la décoration*, nous entendions bien ce que nous disions plus haut, dans le même article: *nous avons été péniblement surpris en présence de cet inextinguible fouillis d'ornements de toute espèce, qui courent, descendent, montent, se détruisent mutuellement, produisent une douloureuse fatigue de l'œil qui, à travers ces buissons touffus, cherche la pensée et les lignes architecturales*.

Nous le répétons, la partie ornementale de cette œuvre est trop considérable et nuit à l'idée architecturale; certains de ces ornements nous ont paru exécutés, c'est-à-dire ne pas répondre du tout à la pensée de l'artiste; il en est même qui nous ont paru simplement *coulés* parce qu'ils présentent le modelé mou et arrondi de tout objet sortant du moule en nombre considérable d'épreuves.

Notre appréciation est toute synthétique et nous l'avons établie comme doit se concevoir toute œuvre architecturale: partir des principes primordiaux de l'art, indispensables sans être des exclusivismes hiérarchiques, pour arriver aux conséquences, c'est-à-dire *l'ensemble* et le *caractère*.

Et ce que nous avons dit comme conclusion analytique, c'est que dans cette composition le principe est bon; la pensée, savante, et bien architecturale puisqu'elle est inspirée de la technique même, mais que ce principe souffre singulièrement du contact des conséquences: l'ornementation luxueuse, luxuriante.

Cette composition nous fait songer au statuaire qui après avoir conçu et créé une admirable statue non drapée, irait, après coup, l'affubler d'un manteau aux couleurs éclatantes, tissu d'or et de soie, et lui passerait aux oreilles les bijoux les plus précieux.

Que resterait-il de l'œuvre? Pas même la pensée du maître.

* * *

LA SYNAGOGUE construite rue de la Régence sous la direction de M. l'architecte De Keyzer, avance rapidement vers son achèvement; en ce moment l'on s'occupe du ravalement extérieur et du plafonnage intérieur. Nous avons parcouru entièrement cette œuvre remarquable et, nous le constatons avec plaisir, ce temple est non seulement sérieusement étudié comme style, mais la construction en est irréprochable.

Le temple a une profondeur totale de 32 mètres sur une largeur de 12,50 mètres et la hauteur est de 21 mètres.

Il se compose d'un porche d'entrée donnant accès, à gauche, au grand escalier conduisant à la galerie-étage, à droite, à un escalier de service conduisant aux cabinets et à l'étage. Le porche, comme il est indiqué à l'extérieur, est divisé en 3 travées dont

2 voûtées en demi arête, et celle du milieu en voûte d'arête.

Le temple proprement dit se compose de 3 galeries : une grande nef et 2 galeries latérales ; la nef est séparée des bas-côtés par un système de 3 grandes arcatures geminées portées par des piliers en pierre bleue (petit granit). La nef principale a 8^m 20) entre piliers ; les travées du milieu, celle au-dessus du porche et celle dessinant le chœur sont arrêtées par des colonnes engagées montant à 14 mètres de hauteur pour porter la voûte.

Le sanctuaire, ou chœur est formé par une niche demi-circulaire, en face de la grande nef ; cette niche a 3^m,65 de rayon.

Chacune des parois latérales de la grande nef se trouve donc composée de trois arcades plein-cintre, s'appuyant sur des pieds droits sur lesquels se détache le grand ordre portant la voûte ; ces 3 arcades indiquent la hauteur des bas-côtés au-dessus desquels règne une galerie qui occupe toutes les parties latérales et communique avec la galerie au-dessus du porche d'entrée.

Ce rez-de-chaussée est indiqué dans le sanctuaire ; jusqu'à cette hauteur les parois de l'hémicycle sont pleines ; au-dessus, dans cette paroi, sont pratiquées cinq fenêtres dont le cintre, porté par de forts trumeaux, est entouré d'un second arc concentrique s'appuyant sur des colonnettes engagées.

Le sanctuaire se termine par une demi-calotte sphérique ayant pour former un plein-cintre concentrique à celui appuyé sur le grand ordre portant les arcs qui dessinent les pendentifs de la voûte.

De même qu'il y a trois travées latérales, il y a donc trois voûtes en pendentif ; ces voûtes sont formées d'un segment sphérique qui n'a que 1.70 de flèche pour un plan circulaire d'environ 7 mètres de diamètre.

La face vers la rue comprend donc trois arcs plein-cintre indiquant le porche, encadrés par les colonnes engagées du grand ordre qui monte, comme dans les travées latérales et au chœur, jusqu'à la voûte. Au-dessus de ces trois arcs règne la galerie formant donc une large ouverture d'environ 7 mètres, protégée par une balustrade, et laissant voir les 5 arcatures et la belle rose de la façade principale. Si cette partie est ornée de vitraux, l'effet sera réellement admirable.

À côté du temple se trouvent l'habitation du pasteur et le consistoire ; une porte de service relie directement ces deux locaux à la synagogue. Ce deuxième bâtiment se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage ; il comprend : au rez-de-chaussée, salon de réception, salon salle à manger et accessoires ; à l'étage se trouvent les salles de réunion et de mariage.

Le temple a des souterrains sur toute son étendue ; ces souterrains présentent la même disposition que le rez-de-chaussée, sauf que la galerie centrale est divisée en deux par des piliers qui portent les retombées des voûtes ; celles-ci sont en arête et il y en a 4 par travée, soit 12 du porche ; au chœur à l'entrée et près du chœur sont installés, aux souterrains, les appareils de chauffage.

Tous les arcs sont en plein cintre, avec centre placé au-dessus du niveau des naissances ; les parties qui portent les grandes piles et subissent la pression des retombées d'arc sont en pierre.

La façade est divisée en 3 parties (celle du milieu plus large que les 2 autres) indiquant parfaitement la disposition intérieure. Les deux parties latérales dominent et montent en se terminant par une sorte de coupole à arêtes. Dans la partie centrale se dessinent les 3 arcades des porches ; au dessus les 5 arcades accolées de la galerie ; plus haut la grande rose encadrée par les grands piliers et le membre rampant qui dessine le gable. Ce membre est porté par une série de petites arcatures s'élevant successivement par gradins et portées par de petites colonnettes trapues.

Le gable se termine par les tables de la loi judaïque.

L'aspect général est d'un caractère de sévérité religieuse qui devait être l'idéal poursuivi par l'artiste ; à l'intérieur, bien que le temple soit relativement assez restreint, l'on éprouve une impression de grandeur remarquable, obtenue par la simplicité des éléments et la proportion des masses. La lumière, abondante sans être trop éclatante, complète heureusement l'ensemble des effets obtenus par les lignes.

La façade possède aussi ce caractère de grandeur, mais modifié par une légère note élégante et gracieuse qui, en amenant la diminution des détails, accuse encore la sagesse et l'ampleur des grandes lignes. La silhouette générale est bonne car elle couronne habilement l'ensemble où domine la verticale ; la grande rose placée au centre de pondéra-

tion des masses attire l'œil au point qui permet d'embrasser également toutes les parties.

Nous regrettons seulement la disposition des tables qui se trouvent à la pointe du gable ; cette partie ne présente pas le même caractère tenu et raisonné de l'ensemble qui plait surtout par ces qualités. L'artiste a donné à son œuvre un caractère roman qui ajoute encore à l'expression générale des masses.

En somme c'est une œuvre de mérite dont nous parlerons encore quand l'achèvement lui aura donné tout son cachet ; nous terminerons en disant que l'exécution fait honneur aux entrepreneurs, MM. Dupont frères, d'Auvelais.

Le tracé des voies publiques.

Permettez-moi, Monsieur le Directeur, de présenter quelques observations au sujet du discours de M. Beyaert publié dans le n° 2 de l'*Emulation* (3^e année) et traitant du tracé des voies publiques. Certes la ligne courbe ou tout au moins l'abstention des rues tirées au cordeau aiderait puissamment à rendre à nos voies cet effet pittoresque que nous admirons tant dans les vieilles cités et dont Bruxelles est aujourd'hui entièrement privé dans ses quartiers nouveaux. Mais est-ce bien le seul moyen à employer pour arriver à ce but ? Evidemment non ; l'œil demande aussi à ne pas voir se succéder, même en ligne courbe, des façades plates, uniformes, de grands murs percés de trous, enfin toute cette ennuyeuse symétrie qui caractérise la plupart de nos rues modernes. Ce sont les lignes mouvementées qui plaisent, les profils hardis, inattendus, variés dans leurs découpures sur le ciel, qui séduisent ; ce pauvre ciel condamné aujourd'hui à ne plus briller sur nos têtes qu'en une large bande qui se déroule parallèlement au pavé des rues voudrait se montrer par une déchirure de quelque toit, servir de fond à quelque tourelle aiguë dont il ferait si bien valoir l'élégance.

Et pour ne parler que de Nurenberg, cité avec raison par M. Beyaert, chaque maison n'a-t-elle pas son étage avançant gracieusement sur la rue et donnant ainsi à la ville entière, par la réunion de constructions souvent peu importantes, ce cachet inimitable qui enthousiasme l'artiste et séduit même le plus prosaïque voyageur.

Je me permets ici d'émettre une idée qui m'a été suggérée par un homme fort compétent comme artiste et comme constructeur et que je crois utile de placer sous les yeux du public, mais surtout des architectes. La voici donc dans toute sa simplicité :

On choisirait un quartier de la ville, en construction, celui de Notre-Dame aux Neiges, par exemple, pour notre expérience ; une rue, même de peu de longueur, mais assez large serait désignée et un arrêté communal ordonnerait aux propriétaires des terrains bordant cette rue, de bâtir de telle sorte que le premier étage des constructions surplomât le trottoir. Il va de soi que la rue devrait être assez large pour laisser un espace suffisant entre les constructions et que l'administration communale céderait gratuitement le terrain que couvrirait l'emprise. On laisserait toute latitude aux architectes d'appliquer cet étage en saillie à tous les genres de styles ; naturellement le gothique et le flamand, mais le vrai, le pur, l'emporteront toujours sur les autres. De plus, l'idée que préconise M. Beyaert trouverait ici parfaitement son application ; je suis persuadé que cette expérience serait décisive et que la ligne courbe alliée aux façades saillantes remporterait un éclatant victoire. Fort peu partisan de la protection officielle à accorder aux arts et des règlements restreignant la liberté individuelle des architectes, je préconise cependant cet essai ; ce serait une exception faite pour ramener au bon goût un grand nombre de personnes.

Je livre cette idée aux lecteurs de l'*Emulation*, si vous voulez bien, Monsieur le Directeur, accorder à ce bavardage l'honneur de l'impression.

A. G. DE M.

Bibliographie.

MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES. — Sous ce titre se publie à Paris, depuis le 1^{er} janvier de cette année, un journal de mathématiques très-intéressant. Il paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois, jusqu'au 15 juillet inclus ; chaque numéro se compose de 8 pages in-4^e, donnant le texte autographié de l'énoncé et de la résolution entière de problèmes d'algèbre, de géométrie et de trigonométrie.

L'année complète se composera donc de 14 numéros formant un volume d'environ 120 pages in-4^e ; le prix de l'abonnement est de 3 fr. l'an, le port en sus. — Pour tout ce qui concerne le journal, s'adresser à M. H. Vuibert, rue des Fossés St-Bernard, à Paris.

**

La 3^e série des DOCUMENTS PRATIQUES D'ARCHITECTURE, publiés par M. J. Fonteyne, va paraître dans quelques jours ; elle comprend une suite de motifs (ensembles et détails) de menuiserie et

ne sera pas la partie la moins intéressante de cette utile publication.

**

L'ACTUALITÉ, le journal hebdomadaire si intéressant qui se publie sous la direction de M. Camille Lemonnier, donne, dans son numéro du 27 mai, divers articles qui font de ce fascicule l'un des plus importants de ceux qui ont paru jusqu'ici ; en voici le sommaire :

Paris à travers les lettres et les arts. — I. Victor Hugo, L'Art d'être grand-père : Eugène Montrosier.
 À travers livres et revues : Un lecteur.
 Exposition du Cercle artistique et littéraire de Bruxelles (suite) : E. V. Hommes et artistes : Félix Dubuisson.
 Une lettre de P. P. Rubens (suite) : Ch. Ruelens.
 Histoire de quelques intelligences, par une bonne bête de leurs amis.
 Les hirondelles du grand pré : M^{lle} d'Aghonne.
 Petite Gazette : Reporter.
 Livres et Revues.
 Théâtres et concerts.
 Bulletin des Expositions.

Faits divers

Le Cercle artistique, littéraire et scientifique d'Anvers organise, à l'occasion du 300^e anniversaire de la naissance de Rubens, et sous les auspices de l'Administration Communale de notre Métropole Commerciale, un Congrès auquel il convie les Artistes et les Savants de toutes nationalités.

Ce Congrès s'ouvrira le Dimanche 19 Août, et différentes questions seront discutées par la savante assemblée ; en voici le programme :

I. — Section de législation.

Recherche des bases d'une législation internationale destinée à protéger les droits de propriété sur les œuvres d'art et à réprimer la fraude et la contrefaçon.

1^o Quels sont les moyens légaux propres à assurer à l'artiste la propriété de ses œuvres ?

2^o Quelles seraient les mesures pratiques à prendre pour faciliter la preuve de la contrefaçon et de la fraude ?

3^o Quelles sont les garanties légales à donner aux compositeurs de musique pour leur assurer la part du produit de leurs œuvres sur une base équitable.

4^o De quelle manière pourra-t-on mettre à exécution les résolutions du Congrès et en généraliser l'application ?

II. — Section d'esthétique et de philosophie.

1^o Quelle est la signification de Rubens dans l'art et quelle influence a-t-il exercée sur notre école et sur les écoles étrangères ?

2^o Quelle est l'influence de la démocratie dans l'art ?

III. — Section artistique et économique.

1^o Comment pourrait-on donner un plus grand élan à la peinture monumentale et lui rendre l'importance qu'elle avait jadis, spécialement dans notre pays ?

2^o Les pouvoirs publics doivent-ils intervenir dans l'encouragement des Beaux-Arts ?

3^o La centralisation en matière d'art est-elle utile ou nuisible ?

4^o N'est-il pas désirable, dans l'intérêt de l'art et des artistes, de rendre accessibles à tous les richesses artistiques disséminées dans les divers établissements relevant des pouvoirs publics ?

IV. — Section d'architecture.

1^o Chaque pays doit-il respecter, dans ses constructions, les traditions de l'architecture nationale ? Dans nos contrées ne convient-il pas de revenir aux types du XIII^e au XVII^e siècle dans la construction des monuments et édifices publics, en les appropriant aux exigences modernes ?

2^o Ne serait-il pas désirable que les pouvoirs publics eussent un droit de contrôle sur le style architectural à donner aux constructions et spécialement à celles qui avoisinent les monuments, afin qu'elles soient en harmonie avec le style de ceux-ci ?

V. — Section d'histoire.

1^o De quels éléments dispose-t-on pour l'histoire des œuvres de Rubens ?

**

La Restauration de l'Eglise du Sablon, à Bruxelles, continue à se faire avec une prudente lenteur ; deux ou trois ouvriers sont occupés depuis huit jours à la pose des niches qui doivent orner la partie supérieure des contreforts et qui forment la naissance des pinacles. Déjà même l'on a posé les gargouilles (deux à chaque contrefort) ; enfin tout fait espérer que dans un demi-siècle, tout au plus, l'on aura terminé la restauration de cette remarquable église.

Il est vrai qu'alors on pourra recommencer.

**

Le Cercle artistique et littéraire, de Bruxelles, a disposé dans ses locaux du Parc une Exposition de peinture, sculpture, gravure et architecture. L'espace nous manque pour examiner en détail cette exposition extrêmement intéressante ; nous dirons cependant qu'au milieu d'un certain nombre d'œuvres médiocres brillent quelques œuvres fort belles.

Comme toujours l'architecture y est peu représentée, et encore sont-ce des compositions qui nous sont déjà connues : un pont monumental du concours de l'Académie de Belgique et un château seigneurial, du concours ouvert par la Société d'encouragement d'Anvers.